



Mise en danger des ressources des grands parents

Par **titeuf68**, le **28/12/2008** à **10:35**

Notre fils de 27 ans a une activité professionnelle. Alors qu'une procuration vient de nous être faite, nous constatons que mes b parents de 87 ans ont remboursé 35000 € de dettes (huissier, PV chèques sans provision....) Si mon beau père vient à disparaître, ma belle maman n'aurait pas de quoi vivre si ce rythme de poursuit. Voici que nous venons de recevoir à notre domicile (anc adresse de notre fils) une lettre du trésor public pour impayés depuis 2002 (3400€ de taxes habitat + impôts revenu). De plus nous avons retrouvé dans le garage des b parents (!) une facture EDF de 2005 de 564 € non payée à ce jour.

Il a réussi à faire signer son grand père pour un abonnement tel. chez Orange et la facture mensuelle payée par les b parents et régulièrement de 250 à 300€.

J'ai demandé à notre fils de réouvrir un compte courant (il a été interdit de chèque jusqu'à fin 2007) mais il joue au chat et à la souris et freine des 4 fers.

Ma question :

Comment protéger mes b parents même contre eux-même ? (on a beau leur demander de jouer la même partition que nous afin que notre fils soit responsable, ils sont d'accord devant nous mais rien ne change et notre fils sait s'y prendre avec eux)

Comment obliger notre fils à assumer ses responsabilités ? afin de ne pas vivre au dessus de ses moyens et laisser les autres payer ses factures.

Précision : son idée étant qu'en ayant le plus de dettes possibles il ouvrirait un dossier pour "annuler sa dette" !!!!!!!

J'espère avoir été clair. Je peux donner l'impression d'en avoir rien à faire et pourtant depuis quelques temps j'ai du mal à trouver le sommeil !

Merci de votre éclairage et que vous soyez bonne poursuite dans votre cursus universitaire si tel est le cas.

Bonne fin d'année

